



Université
**BORDEAUX
MONTAIGNE**

Direction Générale des Services

Ref : CA2021/49

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 SEPTEMBRE 2021

**DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU SERVICE COMMUN
DE DOCUMENTATION (SCD) DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE**

➔ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 24 septembre 2021 réuni sous la présidence de Monsieur Lionel LARRÉ,

*Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-2, L.714-1et D.714-28 à D.714-39,
Vu les statuts en vigueur du Service Commun de Documentation (SCD) de l'Université Bordeaux Montaigne,
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,*

Entendu l'exposé de M. Miura, directeur du SCD,

➤ *Après en avoir délibéré,*

➔ **DÉCIDE** d'approuver le nouveau règlement intérieur du SCD, tel que figurant en pièce jointe à la présente délibération.

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 24 septembre 2021.

Membres présents	22
Membres représentés	7
Abstention (s)	0
Votants	29
Blanc(s) ou nul(s)	0
Suffrages exprimés	29
Pour	29
Contre	0

Le Président,



Lionel LARRÉ.

Publié le :

08 NOV. 2021

Transmis à Mme la Rectrice de l'Académie de Bordeaux :

02 NOV. 2021